

**SEMINAIRE NATIONAL  
SUR LE SYSTEME NATIONAL  
DE PREPARATION A LA LUTTE ET DE LUTTE  
CONTRE LES POLLUTIONS MARINES ACCIDENTELLES**

**Alger, Algérie  
2 et 3 octobre 2001**

**RAPPORT**

**OCTOBRE 2001**

**SEMINAIRE NATIONAL**  
**SUR LE SYSTEME NATIONAL DE PREPARATION A LA LUTTE ET DE LUTTE**  
**CONTRE LES POLLUTIONS MARINES ACCIDENTELLES**

**Alger, Algérie, les 2 et 3 octobre 2001**

**R A P P O R T**

**INTRODUCTION**

1. Pendant le mois de Décembre 2000, REMPEC a reçu du Ministre Algérien de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Son Excellence M. Cherif Rahmani, une demande d'assistance auprès des autorités Algériennes compétentes pour la mise en place du dispositif réglementaire prévu dans le cadre de la lutte contre la pollution marine accidentelle et à la mise en place du "Comité National *Tel Bahr*" constitué à cet effet. Faisant suite à l'initiative du Ministre d'organiser un séminaire en Algérie destiné à en discuter les termes et à mettre en place un plan d'action à long terme, le Directeur du REMPEC a proposé que ce séminaire soit organisé à Alger les 2 et 3 octobre 2001.

2. De plus, REMPEC suggéra que le séminaire National soit organisé immédiatement avant la réunion déjà prévue des autorités Nationales compétentes Algériennes, Marocaines et Tunisiennes et dédiée au lancement d'initiatives pour la mise en place d'un système sous-régional pour les pays du Maghreb de préparation et d'intervention contre les pollutions marines accidentelles. Cette demande de réunion avait été formulée conjointement par les délégations Algériennes, Marocaines et Tunisiennes lors de la réunion des correspondants du REMPEC, qui a eu lieu à Malte du 25 au 28 octobre 2000.

3. Les autorités Algériennes ont accepté ces deux propositions du REMPEC et le séminaire National a eu lieu comme prévu à Alger les 2 et 3 octobre 2001, tandis que la réunion des autorités nationales s'est tenue les 4 et 5 octobre 2001.

4. Le séminaire National a été organisé dans le cadre des activités en cours du REMPEC destinées à assister les autorités Nationales des pays côtiers Méditerranéens à développer les systèmes Nationaux de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles. Le séminaire a été financé par les fonds alloués à cet effet par le budget du Centre.

**ORGANISATION DE LA SESSION DE TRAVAIL**

5. Un accord a été conclu en février 2001, entre le REMPEC et le Ministre Algérien de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, tant sur le programme du séminaire que sur les responsabilités respectives de chacun dans l'organisation de celui-ci.

6. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement était responsable de l'invitation des participants. Le Ministère était aussi en charge de l'organisation et du bon déroulement du séminaire avec entre autre la mise à disposition d'une salle de Conférence, l'équipement audio-visuel nécessaire, les pauses café et le transport sur place. Le Ministère a aussi eu la charge d'identifier une agence susceptible d'assurer la traduction en simultanée et de fournir le matériel d'interprétation.

7. Le REMPEC était en charge de la préparation du programme du séminaire, de l'identification et la mise à disposition des interlocuteurs, ainsi que des publications à distribuer aux participants. Les frais de déplacement et du per-diem des interlocuteurs ont été couverts par le Centre. Le REMPEC a aussi pris à sa charge les frais des interprètes aussi que la location du matériel d'interprétation.

8. Le Séminaire a été tenu en langues Française et Anglaise et la traduction simultanée du Français à l'Anglais et de l'Anglais au Français a été assurée durant toute la durée du Séminaire.

9. Le Séminaire a eu lieu dans la salle de conférence de l'Hotel El Marsa à Sidi Frej, près d'Alger.
10. Le Séminaire a été inauguré le 2 octobre 2001 par le Dr. Abdelhafid LAOUIRA, Conseiller du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, qui a présenté le séminaire et ses objectifs. M. Darko DOMOVIC, Expert technique du REMPEC a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants au nom du Directeur du REMPEC, de l'OMI et de l'UNEP/MAP.
11. Un total de 40 participants ont pris part au séminaire, dont 37 participants de nationalité Algérienne, 2 fonctionnaires du REMPEC et un consultant mandaté par le Centre. Les participants de nationalité Algérienne incluaient les membres du Comité National *Tel Bahr* qui avait été créé officiellement deux jours avant le début du séminaire, ainsi que des représentants du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. En accord avec la loi Algérienne, le Comité National *Tel Bahr* est composé de représentants des Ministères de la Défense Nationale, des Affaires Etrangères, des Finances, de l'Intérieur, des Transports, des Postes et Télécommunications, des Travaux Publics et de l'Energie. De plus, le séminaire a été suivi par un grand nombre de journalistes de différentes stations de radio et de télévision, de quotidiens et de magazines. Une liste exhaustive des participants, incluant la liste des journalistes ayant participé au séminaire se trouve en ANNEXE I.

### **LES OBJECTIFS ET LES DEMARCHES DU SEMINAIRE**

12. Les principaux objectifs du séminaire étaient le lancement des activités du Comité National *Tel Bahr* et de la préparation des plans d'urgence (Plans *Tel Bahr*) au niveau National, Régional et local: le Plan National *Tel Bahr*, trois Plans Régionaux *Tel Bahr*, et 14 Plans *Tel Bahr* de « *Willayas* ». Un autre objectif du séminaire a été de familiariser les participants aux aspects organisationnels, administratifs et financiers de la mise en place effective au niveau National du système de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles, avec l'accent mis sur le processus de préparation d'un plan d'urgence. Enfin, un autre objectif du séminaire était la présentation de la réglementation internationale existante sur laquelle s'appuyer dans la coopération pour la préparation à la lutte et la lutte contre les incidents de pollutions marines accidentels majeurs.
13. Pour atteindre ces objectifs, il était essentiel que les participants du séminaire aient des représentants de toutes les Autorités Nationales concernées, des services et des organisations amenées à jouer un rôle dans la future organisation Nationale de préparation et d'intervention. Il était tout aussi important d'encourager un débat ouvert dont la finalité est l'acceptation d'un consensus sur la meilleure approche d'une mise en œuvre effective des activités du Comité National *Tel Bahr* et du début du travail sur la préparation du Plan National *Tel Bahr*.
14. Le REMPEC a préparé une proposition de programme du séminaire avec à l'esprit ces objectifs; le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement l'a ensuite approuvé. Le programme définitif, repris dans l'ANNEXE II, inclus 8 présentations et une discussion ouverte.
15. Le séminaire abordait trois groupes de questions. En première partie, ont été abordées les questions relatives aux incidents de pollution marine au niveau national, dont la définition d'une pollution marine accidentelle et ses conséquences, le tissu légal National Algérien pour la préparation et l'intervention, le rôle des diverses autorités Nationales, et les principes du plan d'urgence. Ce module incluait aussi une présentation du système national Français de préparation et d'intervention. Le deuxième groupe de questions abordait les mécanismes de coopération et d'assistance mutuelle régionaux et globaux en cas d'incident de pollution marine majeur et les régimes de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution. Enfin, la dernière partie des questions abordées pendant le séminaire, qui a été précédée d'une discussion ouverte sur les questions abordées précédemment, s'est concentrée sur la préparation des recommandations dont le but est la mise en place d'un système national de préparation à la lutte et de lutte, efficace et fiable.

16. Les interlocuteurs du REMPEC et le consultant du Centre ont présenté les implications de la pollution marine accidentelle et ses conséquences, le rôle des autorités nationales lors d'interventions en cas d'urgence de pollution marine et l'importance de la mise en place d'un système national d'intervention et de lutte, l'action dans le cadre d'un plan d'urgence, le système Français existant, les régimes globales et régionales pour une coopération et une assistance mutuelle, et les régimes internationales de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution.

17. L'interlocuteur Algérien a présenté les risques de pollutions marines accidentelles en Algérie, ainsi que les bases juridiques et institutionnelles dans le cadre du traitement des incidents de pollution marine. Il a présenté en détail l'organisation Nationale de préparation et de lutte en cas de pollution marine, indiquant le rôle des comités *Tel Bahr* à leurs niveaux respectifs. Il a aussi présenté les principes généraux devant guider la préparation du Plan National *Tel Bahr*.

18. Les documents distribués aux participants du séminaire se trouvent en ANNEXE III.

### **LE DEBAT OUVERT**

19. Le débat ouvert, qui a suivi les présentations du 3 octobre 2001, était régi par le Dr. Abdelhafid LAOUIRA, assisté de M. Darko DOMOVIC. Plusieurs participants du séminaire représentant les autorités du Comité National *Tel Bahr* ont pris part à la discussion, tout comme les représentants du REMPEC.

20. Un certain nombre de problèmes ayant rapport à la mise en place du futur système national de préparation à la lutte et de lutte ont été abordés et clarifiés. En plus des différentes questions techniques pures, auxquelles les représentants du REMPEC ont répondu, une série de questions directement liée à la préparation des plans (d'urgence) *Tel Bahr* aux niveaux national, régional et local ont été abordées dans le détail. Ces questions incluaient entre autre des questions relatives à la disponibilité de l'information nécessaire à la préparation des plans d'urgence, à l'importance de ratifier les conventions internationales concernées, aux niveaux de responsabilité des comités *Tel Bahr* à différents niveaux, à l'assistance qui pouvait être espérée dans le cas d'une urgence d'une pollution marine, à la collecte et la présentation des preuves requises pour une indemnisation pour les dommages dus à la pollution marine, à la découpe géographique des zones sensibles, etc.

21. La discussion a aussi clairement montré qu'en plus des problèmes liés à l'intervention dans les accidents de pollution marine, il existait un souci majeur au niveau national au sujet de la prévention de pollutions opérationnelles émanant des navires. Des questions relatives aux pollutions d'ordre opérationnelles ont souvent été soulevées durant la discussion, en particulier par des Inspecteurs de l'Environnement des différents "Wilayas", ainsi que par des représentants du Ministère des Transports et du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Bien que les représentants du REMPEC aient répondu aux questions posées, le cadre du séminaire ne prévoyait malheureusement pas de les débattre plus en profondeur.

22. Les discussions ont mis en avant la nécessité de préparer un plan précis des activités du nouvellement formé Comité National *Tel Bahr* et la mise en place dès que possible des comités *Tel Bahr* régionaux et locaux, la nécessité d'informations complémentaires pouvant être utilisées comme fil conducteur par le comité au moment de l'établissement du plan (d'urgence) National *Tel Bahr*, la nécessité de formation, ainsi que la volonté des autorités Algériennes d'accéder aux différentes conventions Internationales. Une liste de recommandations, basée sur les résultats de ce débat ouvert, a été préparée et approuvée à la fin du séminaire. Les recommandations adoptées par le séminaire se trouvent en attaché en ANNEXE IV du présent rapport.

23. M. D. DOMOVIC, Expert technique du REMPEC a remercié tous les participants pour leur contribution active et effective au séminaire avant de mettre en avant que le Centre avait l'intention de continuer de supporter les initiatives déjà prises au niveau National avec à l'esprit l'idée d'assister les autorités Nationales compétentes, et en particulier, le Comité National *Tel Bahr*, en mettant en place un système national de préparation à la lutte et de lutte, fiable et efficace.

24. Le Dr. Abdelhafid LAOUIRA, au nom du pays organisateur du séminaire et du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a remercié tous les participants et en particulier les représentants du REMPEC pour leur contribution au séminaire. Il a aussi remercié le REMPEC pour sa contribution au développement du système National Algérien de préparation à la lutte et de lutte. Le Dr. LAOUIRA a déclaré le séminaire clos le 3 octobre 2001 à 16.00.

25. Le Séminaire a beaucoup attiré l'attention des médias Algériens. Les coupures de presse disponibles de journaux Algériens publiées en Français se trouvent en ANNEXE V.

## ANNEXE I

### LISTE DES PARTICIPANTS

#### **I Membres du Comité “Tel Bahr” National**

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| 1. M. Ahmed BELBAHRI            | Ministère de la Défense Nationale          |
| 2. M. Said BOUALI               | Ministère des Finances                     |
| 3. M. Rabah BOUCENNA            | Ministère de l'Intérieur                   |
| 4. M. Mohamed HOUAT             | Ministère des Travaux Publics              |
| 5. Melle. Horia KHENCHALAOUI    | Ministère des Postes et Télécommunications |
| 6. M. Djaballah MANDJA          | Ministère des Travaux Publics              |
| 7. M. Mohamed MEDJEKAL          | Ministère de l'Intérieur                   |
| 8. M. Belkacem (Kalli) MORDJANI | Ministère de la Défense Nationale          |
| 9. M. Mohamed NEMOUCHI          | Ministère de Transport                     |
| 10. M. Ferhat OUNNAR            | Ministère de Transport                     |
| 11. M. Abdelkarim REZAL         | Ministère de Transport                     |

#### **II Inspecteurs de l'Environnement de Wilayas**

- |                           |                |
|---------------------------|----------------|
| 12. M. Omar ALLEG         | Annaba         |
| 13. M. Salem AOUDIA       | Boumedes       |
| 14. M. Kadour BENDAHMANE  | Oran           |
| 15. M. Lakhdar BOULENOUAR | Chlef          |
| 16. M. Atmane BOUSSOUFA   | Jijel          |
| 17. M. Smail DJINI        | Béjaia         |
| 18. M. Achour GHEZLI      | Mostaganem     |
| 19. M. Noredine MEFTANI   | Tipaza         |
| 20. M. Mustapha OUBABAS   | Tizi Ouzou     |
| 21. M. Abdelatif SBAA     | Ain Témouchent |
| 22. M. Mohamed SOUIKI     | Tlemcen        |
| 23. M. Messaoud TEBANI    | Skikda         |
| 24. M. Fouzi TOUALLAH     | Taref          |
| 25. M. YALAA              | Alger          |

#### **III Cadres du Ministère du Aménagement du Territoire et de l'Environnement**

26. M. Assia BECHARI
27. M. Abderahmane BENDALI
28. M. BLIDIA
29. M. DERRADJI
30. M. FEKAIRI
31. M. GHAZI
32. M. Djamel ICHIRK
33. M. Abdelhafid LAOUIRA
34. M. KHALFA
35. Mme. Samira NATECHE
36. M. Mohammed SI YOUCEF
37. M. ZENNIR

#### **IV Experts REMPEC**

- |                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| 38. M. Darko DOMOVIC      | Expert Technique |
| 39. M. Stefan MICALLEF    | Expert Chimique  |
| 40. M. Jean François LEVY | Consultant       |

## Presse

Mme AFREDJ	Le Maghreb
M. Aziz AIT SLIMANE	Melle
Melle ARSOULI	Radio Mitidja
Mme BENKRAOUCHE	TV Algérienne
M. Amel BOUARBBA	Tribune
Mme Sofia BOUDEMEGH	Chaine III
Mme Sabrina BOURAS	El Watan
Melle Nawel HAMLIL	El Massa
M. Karim KALI	Fedjr
M. Ahmed MAHIEDINE	L'actualité
M. Aoumer MAMER	Jeune Indépendant
M. et Mme NOUR	Salama
M. RAMDANI	Chaine I
Mme Fatima REDOUI	Chaine II
Mme Naïma TERKHACHE	APS
M. TIMIZAR	Jeune Indépendant
M. Si Ahmed YACINE	Radio Algérienne

## ANNEXE II

### PROGRAMME

#### PREMIÈRE JOURNÉE

MARDI 2 OCTOBRE 2001

09.00 – 09.30	Accueil des participants	
09.30 – 10.00	Cérémonie d'ouverture du séminaire	Autorités nationales REMPEC
10.00 – 10.30	<i>Pause Café</i>	
10.30 – 11.15	Les implications de la pollution marine accidentelle et de ses conséquences	M. J.F. Levy, France (Consultant)
11.15 – 12.15	Les différents acteurs en cas de pollution marine dans les eaux nationales algériennes	Autorités algériennes
	Le comité <i>Tel Bahr</i> et les différents plans	
	- Plan national <i>Tel Bahr</i>	
	- Plan régional <i>Tel Bahr</i>	
	- Plan <i>Tel Bahr</i> de Wilaya	
12.15 – 12.30	Débat	
12.30 – 14.00	<i>Déjeuner</i>	
14.00 – 14.45	Les rôle des autorités nationales dans la gestion des situations d'urgence en matière de pollution marine et de l'importance de la mise en place d'un système national de préparation et d'intervention	M. D. Domovic (REMPEC)
14.45 – 15.30	Plans d'urgence	M. D. Domovic (REMPEC)
15.30 – 16.00	L'organisation nationale française pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle	M. J.F. Levy, France (Consultant)
16.00 – 17.00	Débat	



**DEUXIÈME JOURNÉE**

**MERCREDI 3 OCTOBRE 2001**

09.00 – 09.30	Les mécanismes de coopération et d'assistance mutuelle en de situation d'urgence en matière de pollution (le rôle de l'OMI, OPRC, du Protocole OPRC-HNS...)	M. S. Micallef (REMPEC)
09.30 – 10.15	Le système méditerranéen de préparation et d'intervention (le rôle du REMPEC)	M. D. Domovic (REMPEC)
10.15 – 10.30	Débat	
10.30 – 10.45	<i>Pause Café</i>	
10.45 – 11.30	Les mécanismes internationaux de responsabilité et d'indemnisation liées à la pollution accidentelle	M. J.F. Levy, France (Consultant)
11.30 – 12.30	Tour de Table	Tous les participants
12.30 – 14.00	<i>Déjeuner</i>	
14.00 – 15.30	Adoption des recommandations et mise en place d'un calendrier pour la préparation du Plan d'Action national	Tous les participants
15.30 – 16.00	Clôture du séminaire	Autorités nationales REMPEC

## ANNEX III

### LISTE DES DOCUMENTS

1. REMPEC; Mise au point d'un système national de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles et la planification d'urgence, REMPEC, Malta, 1996/2000.
2. Darko DOMOVIĆ; Les rôles des autorités nationales dans la gestion des situations d'urgence en matière de pollution marine et l'importance de la mise en place d'un système national de préparation et d'intervention (PowerPoint presentation), REMPEC, Malta, octobre 2001.
3. IPIECA; Guide pour l'élaboration de plans d'urgence en cas de déversements d'hydrocarbures dans l'eau, IPIECA, London, U.K., 1991.
4. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement; Recueil de textes législatifs et réglementaires relatif aux pollutions marines accidentelles, Alger, Algérie, septembre 2001.
5. LAOUIRA, Abdelhafid; Exposé sur la lutte contre les pollutions marines accidentelles, Alger, septembre 2001.
6. MICALLEF, Stefan; Global systems for accidental marine pollution preparedness, response and response, REMPEC, Malta, octobre 2001.
7. DOMOVIĆ, Darko; Regional systems for accidental marine pollution preparedness, response and co-operation - an example of the Mediterranean region, REMPEC, Malta, septembre 2001.
8. DOMOVIĆ Darko; Le système Méditerranéen de préparation et d'intervention (PowerPoint presentation), REMPEC, Malta, octobre 2001.
9. GUENETTE Chantal; Indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures provenant de pétroliers (PowerPoint presentation), ITOPI, London, U.K., janvier 2001.
10. REMPEC; Le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (brochure), REMPEC, Malte, 2000.

## ANNEXE IV

### **RECOMMANDATIONS DU SEMINAIRE**

1. Le REMPEC va fournir a l'Algérie la liste des documents et publications utiles pour l'établissement des plans T.B.
2. Le comité T.B. national préparera son programme de travail sur la base des textes nationaux constitutifs en utilisant la convention OPRC et les documents du REMPEC comme guides et répartira les taches entre ses membres.
3. Le comité T.B. national préparera avant fin janvier 2002 les termes de référence des comités T.B. de willaya et régionaux.
4. REMPEC donnera son avis sur ces termes de référence par correspondance sous deux mois.
5. Les comités T.B. de willaya et de régions seront créés avant fin juin 2002.
6. REMPEC prépare une demande pour que le comite de coopération technique de l'OMI (TCD) finance le programme de formation se composant de:
  - a) secrétaires des T.B. de willaya et de région;
  - b) décideurs de niveau national;
  - c) formation de formateurs.
7. Envoi du secrétaire du comite T.B. national a la première session de formation régional appropriée organisée par le REMPEC.
8. Le comite T.B. national engagera la prodédure de ratification de la convention OPRC 90 et des autres conventions internationales pertinentes.

**ANNEXE V**

**ARTICLES DE PRESSE**

**ANNEXE V**  
**ARTICLES DE PRESSE**



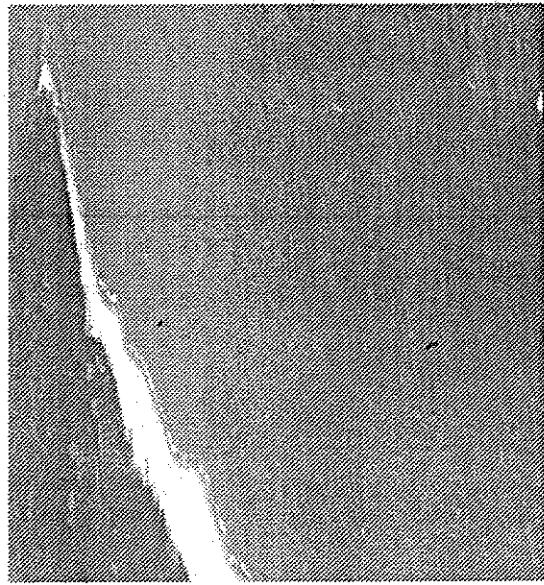
ENVIRONNEMENT Pollution maritime

En quête d'un système de prévention

Il est notamment question de s'inspirer de l'expérience des pays méditerranéens, dans le but d'élaborer un plan national d'urgence de lutte contre la pollution marine et ce, en cas d'accidents.

La prévention de la pollution maritime, à l'aide d'un système de surveillance susceptible d'intervenir en cas de pollution dans le milieu marin, a été le thème d'un séminaire national, organisé par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, à l'hôtel El Marsa (Sidi-Fredj).

Cette rencontre a regroupé un certain nombre d'experts et de spécialistes qui, à la lumière de leurs exposés, se sont évertués à trouver une stratégie nationale de préparation et d'intervention, tout en mettant en exergue les implications de la pollution marine accidentelle et de ses consé-



quences. Des chercheurs du Bassin méditerranéen, ont également pris part à ce séminaire avec des exposés. En effet, il était

notamment question de s'inspirer de l'expérience de ces experts, dans le but d'élaborer un plan national d'urgence de lutte contre la pollution marine et ce, en cas d'accidents. Cette rencontre avait aussi pour perspective d'assister le comité interministériel de concertation et de réflexion Tel Bahr qui, pour rappel, a été installé dimanche dernier, par le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Chérif Rahmani. Un comité qui a pour mission la mise en place d'un cadre organisationnel dans ce sens. « Dans ce but, plusieurs acteurs ont été sollicités, notamment les inspecteurs de l'environ-

nement des différentes wilayas, afin qu'ils puissent eux-mêmes élaborer, prochainement des plans rigoureux dans ce domaine et préparer des comités de wilayas Tel Bahr », a précisé Laouira, responsable au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Par ailleurs, les 4 et 5 octobre, se tiendra à Alger une réunion ad hoc entre l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et ce, dans la perspective de la préparation d'un programme sous-régional de lutte et de prévention de la pollution maritime accidentelle en Méditerranée.

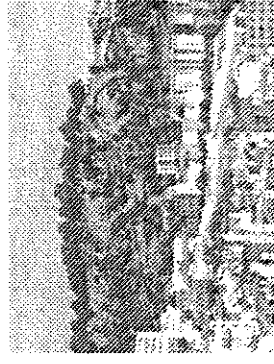
■ AICHA A.

Suite aux dernières pluies torrentielles

Des morts à l'est et des dégâts matériels à l'ouest du pays

Les pluies torrentielles qui se sont abattues dans la nuit de dimanche à lundi sur l'est du pays, ont été à l'origine de la mort de six personnes et d'importants dégâts matériels, selon un communiqué de la Protection civile.

Les citoyens qui résident dans la banlieue de Constantine ont été les plus touchés. La recherche des disparus est toujours en cours. Un J5, avec à son bord 6 personnes, une Renault 12 et une Renault 16 ainsi qu'une Renault Express ont été emportés par les eaux.



OMS Lutte antitabac

La cigarette mise au pilori

Durant son allocution d'ouverture lors de la deuxième session de la conférence mondiale de la Santé, l'OMS a déclaré que le tabac est la principale cause de décès évitables dans le monde.

commune à la suite de la première réunion consultative qui s'est tenue à Genève en 1987. Il faut dire que la volonté assez forte pour lutter contre la consommation du tabac en Algérie.

politique unifiée contre l'industrie et la production de tabac. Des négociations communes

## Pollution marine accidentelle

# Tel El-Bahr en débat

Le système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle est au centre d'un séminaire national, organisé à partir d'aujourd'hui par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, à l'hôtel El Marsa (Sidi Fredj). Cette rencontre de deux jours a été initiée aussi, en collaboration avec le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REM-PEC), faisant partie du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Des cadres et spécialistes d'institutions et d'organismes algériens, concernés par ce domaine, ainsi que des experts et chercheurs du Bassin méditerranéen ont pris part à ce séminaire, organisé dans le cadre de l'édification de la stratégie nationale de l'environnement. Cette rencontre a pour objectif de s'inspirer de l'expérience de ces experts, dans le but de l'élaboration d'un plan national d'ur-

gence de lutte contre la pollution marine, en cas d'accidents. Elle a également pour perspective d'assister le comité interministériel de concertation et de réflexion Tel El-Bahr, récemment créé, relatif aux pollutions marines accidentelles, dans la mise en place d'un cadre organisationnel dans ce sens. «Nous avons sollicité plusieurs acteurs, notamment les inspecteurs de l'environnement des différentes wilayas, dans le but de pouvoir eux-mêmes élaborer prochainement des plans régionaux dans ce domaine et préparer des comités de wilayas Tel El-Bahr, a précisé M. A. Laouira, responsable au ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

Par ailleurs, une réunion ad hoc Algérie-Tunisie-Maroc sera organisée les 4 et 5 octobre à Alger, dans la perspective de la préparation d'un programme sous-régional de lutte et de prévention de la pollution marine accidentelle en Méditerranée.

## La rentrée scolaire et universitaire

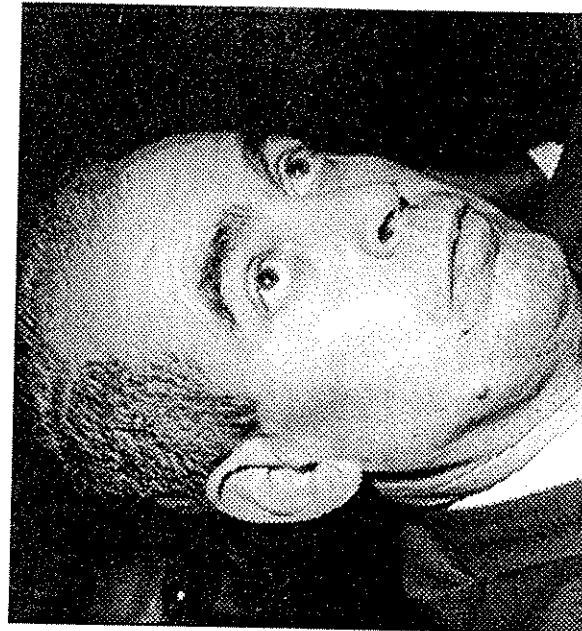
### M. Sakhrî à Guelma

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Ammar Sakhrî, effectuera aujourd'hui une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Guelma au cours de laquelle il présidera l'ouverture officielle de la rentrée universitaire 2001-02.

Le ministre inspectera également plusieurs infrastructures dont notamment la résidence universitaire et des locaux pédagogiques de l'université 8 Mai 45 de Guelma. Il visitera aussi d'autres structures relevant d'autres secteurs, qui seront utilisés, cette année, par l'université tels que l'Institut agricole moyen, le lycée de la commune de Belkheir, proche du chef-lieu de wilaya, ainsi que l'Institut technologique de l'Université 8 Mai 45 de

## Relizane

# M. Chérif Abbès et Rédha Malek aux journées commémoratives sur le Dr Ahmed Francis



événements du 11 septembre aux Etats-Unis et a défini clairement la position de l'Algérie. Il a appelé à l'unité et à resserrer les rangs et à la mobilisation de tous pour la construction d'un Etat fort et de ne laisser aucune chance et place aux détracteurs.

Quant à M. Réda Malek, il a évoqué le Dr Ahmed Francis dans sa vie politique dans les deux premiers gouvernements de l'Algérie de 1958 à 1962 ainsi que lors des négociations d'Evian où il avait son poids, ses suggestions et «il était un tacticien».

Sous l'égide de la wilaya de Relizane et en collaboration avec la direction des moujdjahidine ont été organisées les 2 et 3 octobre les journées commémoratives du Dr Ahmed Francis.

C'est en présence de M. Chérif Abbès, ministre des Moudjahidine, de M. Réda Malek, du wali, du P/APW et de nombreuses personnalités historiques et com-

que l'Algérie retrouve son indépendance, tout en lui rendant hommage ainsi qu'à la ville de Relizane qui a été une ville combattante durant la Révolution et qui a donné de vaillants combattants, Amirouche, Adda Benaouia, Francis et autres. Poursuivant son intervention, M. Chérif Abbès a rappelé la concorde de civile qui a été une étape importante pour la patrie

En marge de ces deux journées commémoratives, la délégation ministérielle s'est recueillie sur la tombe du Dr Ahmed Francis où elle a déposé une gerbe de fleurs et lu la Fatïha à sa mémoire. Dans la commune de Sidi Khettab, au point zéro, le représentant du gouvernement a visité le centre de détention et de torture utilisé durant la



octroyée.

**DEGRÉS**

## sé la montée u pays

changement à la montée d'un air  
aud, venant du Sud, vers le  
ntre. Les prévisions, toujours,  
pulaient hier que le temps voilé  
début de soirée devait finir par  
s averse orageuses sur les  
uts plateaux et un débordement  
rs les côtes. Sur l'Est, des pluies  
ageuses devaient marquer aussi  
nord des Oasis. Mais pour la  
mée d'aujourd'hui et de demain,  
ciel sera dégagé et ensoleillé avec  
e chaleur variant entre 30 et  
dégrés. Concernant la pluviomé-  
, notre interlocuteur affirme que  
te année risque d'être une année  
sécheresse. Ce qui a d'ailleurs  
ussé les services de l'EPEAL à  
clarer le plan ORSEC. Et pour  
ase, les pluies qui tombent actuel-  
ment sont des averse orageuses et  
n des pluies fines. Ce sont ces  
uies fines qui pourvoient les  
rages et les nappes phréatiques.  
revanche, les averse orageuses  
évalorent facilement et ne  
nne pas le temps à la terre de  
absorber.

K. M.

## Vers une coopération internationale en matière de lutte contre les accidents de la pollution marine

Par

Amei Bouakba

LES RISQUES dramatiques qu'in-  
duit la pollution marine accidentelle  
doivent amener tous les pays à s'or-  
ganiser de manière à intervenir d'ur-  
gence pour éviter de voir rééditer  
d'autres catastrophes écologiques.  
de l'ampleur de «Erika» survenu en  
décembre 1999 sur les côtes  
françaises et dont le souvenir est  
encore frais dans notre mémoire.  
C'est la réflexion faite hier par Levy,  
conseiller des ponts et des  
chaussées du ministère d'équipe-  
ment français et consultant français  
en matière de pollution marine,  
El Marsa, du séminaire sur le  
système national de préparation et  
d'intervention en cas de pollution  
marine accidentelle. Il s'agit d'une  
rencontre de deux jours organisée  
par le ministère de l'Environnement  
et de l'Aménagement du territoire et  
qui vient suite à l'installation  
dimanche dernier, par Cherif  
Rahmani, du comité national «Tel  
Bahr». Hormis ce comité national, il  
sera également installé des comités  
régionaux au nombre de trois situés  
à Alger, Oran et Jijel et 14 comités  
de wilaya (régions côtières). Des  
experts étrangers, venus de France,  
de Malte et de Croatie dont certains

représentent des organisations  
internationales comme le centre  
régional de Malte, REMPEC, tels  
que le Croate, Dornovic, ont donc  
apporté leurs contributions et fait  
part de leurs expériences dans le  
domaine de la lutte contre la pollu-  
tion marine accidentelle. Une  
manière de profiter de l'assistance  
technique des experts étrangers fort  
utile, d'ailleurs, avant de mettre en  
place un système efficace de lutte  
contre la pollution marine acciden-  
telle et d'organiser une coopération  
internationale dans ce cadre,  
indique Laouirat, conseiller auprès  
du département de Cherif Rahmani.  
Il est question donc pour l'Algérie  
de se préparer à la lutte et à la  
coopération en cas de pollution  
marine accidentelle, car en mer  
Méditerranée, les risques d'un acci-  
dent susceptible de provoquer une  
pollution massive par les hydrocar-  
bures ou par d'autres substances  
dangereuses demeurent élevés.  
Même si certains participants esti-  
ment que la priorité en Algérie  
devrait concerner la lutte contre la  
pollution dite «tellurique» (rejets des  
eaux usées et des déchets indus-  
triels) qui empoisonnent la vie du  
citoyen, il reste que la pollution  
marine accidentelle peut, elle aussi,  
constituer une menace sérieuse  
pour l'environnement.

A. B.

# El Watan

ENVIRONNEMENT

## Alerte à la pollution marine accidentelle



Les conférenciers ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en place un plan d'urgence

Si le problème de la pollution marine et côtière constitue une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics, il n'en demeure pas moins que les agressions écologiques causées par les déversements des eaux usées et les déchets solides sont d'autres aspects inquiétants qui méritent d'être soulevés et traités.

Le séminaire, organisé hier à l'hôtel Marsa de Sidi-Fredj, par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement axé essentiellement sur «le système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle», a été l'occasion d'identifier les risques majeurs causés par le trafic maritime et de soulever la problématique de lutte contre les phénomènes polluants. La mer Méditerranée connaît un important trafic maritime, notamment le transport des hydrocarbures. Sur les 300

millions de tonnes de pétrole qui y transitent chaque année, 100 millions sont acheminés par les côtes algériennes.

Les quelque 50 millions de tonnes/an de pétrole dont le chargement est assuré par les ports pétroliers algériens (Skikda, Béjaïa, Arzew et Bethioua) engendrent annuellement des pertes inévitables estimées à 10 000 t.

Quant aux déversements délimités des eaux de cale et de ballast au large des côtes, ils représentent des quantités de pétrole introduites dans le milieu

marin, évaluées à environ 12 000 tonnes/an, auxquelles il conviendrait d'ajouter les déversements accidentels.

Il faut noter que la rencontre d'aujourd'hui avec les experts nationaux et étrangers intervient après l'actualisation de la convention de Barcelone qui intègre de nouveaux principes et notions en vue de la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. A rappeler que l'Algérie a déjà ratifié cet accord.

En outre, ce séminaire, nous déclare M. Laouira, un des responsables du comité de Tel Bahr national que préside M. Chérif Rahmani installé récemment, «est une suite à l'ordonnance de Barcelone de 1995. Nous sommes en train de nous faire assister techniquement par les experts européens afin de pouvoir élaborer les plans d'action d'urgence au niveau national pour la prévention et la protection des côtes maghrébines sur les risques de la pollution marine accidentelle.» Par ailleurs, on apprend de sources ministérielles qu'une conférence maghrébine aura lieu à Alger les 5 et 6 octobre sur les impacts de la pollution marine accidentelle dans cette région méditerranéenne.

SABRINA B.

### Protection par les textes

Dans le cadre d'une stratégie nationale de l'environnement, l'Algérie, signataire faut-il le rappeler de la convention de Barcelone, a entrepris des actions visant le renforcement de ses capacités institutionnelles et la mise en adéquation d'un cadre législatif et juridique avec les objectifs de préservation de l'environnement contre le phénomène polluant, notamment la pollution marine.

Le texte de base, la loi sur l'environnement de 1983, a été renforcé par plusieurs dispositions juridiques et fait l'objet actuellement, apprend-on, d'un réexamen dans le cadre d'un dispositif qui sera soumis pour approbation incessamment. Les textes amendés portent sur la protection du littoral, la gestion des déchets ainsi que la protection des nouvelles villes face

aux risques majeurs. Il s'agit, selon un responsable du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, de procéder à l'élaboration d'un programme d'application et des modalités techniques à mettre en pratique.

S. B.

### Important séminaire sur

Thème n°1 :

La responsabilité civile et pénale des financiers et comptables

Dates : 9 et 10 octobre 2001 - Lieu : Grand Hôtel Mercure

Thème n°2 :

L'entreprise algérienne face au passage à l'euro

Dates : 23 et 24 octobre 2001 - Lieu : Grand Hôtel Mercure

Tarif par séminaire : Pension simple : 19 890 DA TTC.

Inscription : Contacter UNICOM par tél. : 021.85.64.96/98

Fax : 021.85.59.27 - E-mail : unicom@wissal.dz

N. B. : Pour votre transport, des navettes seront mises à votre disposition.

dés.  
cr.  
l  
act  
l'éi  
pr  
tou  
ju

«I  
liard  
aupr  
l'aut  
valer  
tain  
cile»,  
sa, a  
comj  
Deut  
La  
venu  
gnie  
tionn  
Le  
grand  
décl  
de S  
enga,  
comp  
un r  
Swis-  
taires  
Crédi  
Co  
qué  
paye  
s'étai  
en q  
mièr  
seurs  
comp  
été p  
Les r  
leme  
insta  
cont  
temp  
d'ava  
pleir

AIR

La  
gérie  
tionn  
prati  
diqu  
la co  
El  
le m  
vigu  
par l  
ranc  
gnie:

Cé  
E

vo  
sit  
ww  
in

# El Watan

Le Quotidien Indépendant

freinage de l'émergence d'un mouvement syndical autonome en Algérie. Fort d'un argumentaire armé à une expérience encore fraîche de la pratique syndicale dans l'Algérie du multipartisme, le SATEF a mis l'index sur le principe même de la tripartite qu'il qualifie "d'exclusive" à l'encontre de pans entiers du monde du travail algérien qui ne se reconnaissent pas dans le partenaire social traditionnel que constitue l'UGTA.

Ainsi, radicalisant sa position, le SATEF, qualifie-t-il la tripartite "d'instrument puissant visant à contrecarrer les revendications des travailleurs incarnés dans les syndicats autonomes (...) tout en œuvrant à retarder la bombe sociale permanente".

Dans cette même logique et à l'instar du SNAPAP, du SNPMP et d'autres formations syndicales autonomes, le SATEF qui fait actuellement l'objet de sérieux troubles internes, se dit être sujet de noyautage de la part des autorités en vu de casser sa dynamique revendicative franchement inscrite à l'encontre des dispositions officielles relatives à la gestion du monde du travail.

Plus encore, le SATEF plante son cadre revendicatif dans le contexte global des grande options actuelles du pays, notamment les tractations de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Si bien que, concentrant le débat de l'école, de l'université et de la formation, sur un

gé *humain*", le syndicat revendique une exception pour ces secteurs gérés par l'État et en appelle encore une fois à la préservation d'une école publique comme acquis inaliénable. Un acquis dont il situe la priorité absolue comme condition sine qua non pour l'avenir du pays "(...) si on veut éviter à l'Algérie un fractionnement social dangereux, à l'heure où des milliers d'Algériens envoient leurs enfants étudier l'histoire de France pour passer le bac français à Tunis, quand des milliers d'autres Algériens envoient les leurs étudier l'islamisme dans les universités moyen-orientales."

De fait le SATEF fustige la Commission de refonte du secteur éducatif (CNRSE) dont il qualifie la composante d'une "mosaïque politique savamment dosée" qui se neutralise elle-même en œuvrant à imposer à l'école deux projets de société contradictoires et irréconciliables : le premier, dit laïc progressiste et l'autre, arabo-islamique. Dans cette optique, le syndicat avance sans ambages qu'il "n'y a pas de volonté concrète de relente de l'école de la part des pouvoirs publics."

Enfin, le SATEF illustre le bien-fondé de son analyse par "la campagne de dépermanisation amorcée" par le ministère de la tutelle qui dégage une enveloppe de 4 000 postes budgétaires de préemploi pour le secteur, à un moment où ce dernier accuse un manque de 30 000 postes permanents à pourvoir.

AZIZ HAMDINE

## POLLUTION EN MILIEU MARIN

# En attendant une coopération maghrébine

Suite à l'installation du comité "Tel Bah", dimanche dernier, relatif aux pollutions marines accidentelles, le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a organisé, hier, un séminaire national, inhérent à cette action d'envergure, rehaussée par la participation étrangère d'experts du Centre régional d'intervention contre la pollution en cas d'accident. La constitution du comité représente, en effet, une importante action dans la mesure où elle s'inscrit dans un processus de prévention qui prend en considération les différents cas d'accidents en milieu marin. Ces derniers peuvent entraîner des conséquences graves sur l'environnement et même engendrer des pertes en vies humaines.

Ayant peu d'expérience dans ce domaine, l'Algérie n'a pas connu jusqu'ici des accidents marins de grande gravité. Cela ne la met pas, cependant, à l'abri de la pollution résultante d'accidents ou de déversements en hydrocarbures de bateaux qui transitent par nos côtes. Sur les 300 millions de tonnes de pétrole transportés par les pétroliers, qui transitent annuellement par la Méditerranée, 100 millions passent à proximité des rivages algériens. Quant

aux déversements délibérés des eaux de cale et de ballast au large, ils occasionnent des quantités de pétrole, introduites dans le milieu marin, évaluées à environ 12 000 t/an, auxquelles il conviendrait d'ajouter les déversements accidentels.

D'autres données citées récemment dans nos précédentes éditions attestent également que la pollution par les hydrocarbures constitue une menace sérieuse pour l'environnement en Algérie. D'où, d'ailleurs, l'intérêt actuel des autorités concernées.

Mais l'Algérie dispose-t-elle de matériel et personnel qualifié pour parer à des accidents marins ? La question reste posée, car aujourd'hui il est beaucoup plus question d'établir une réglementation et d'enclencher des mécanismes à même de servir de base à une politique préventive et de lutte contre la pollution.

L'organisation de base s'est avérée être le cheval de bataille des experts étrangers qui ont insisté sur ce point tout au long de leurs interventions. "Toute intervention de sauvetage ou de lutte peut échoir ou causer des retards, qui entraîneraient des pertes économiques considérables, si elle n'obéit pas à certains paramètres. Il s'agit d'abord d'une organisation de

base (administration, législation), d'un personnel formé (intervention rapide), d'un équipement approprié et d'une stratégie précise", a expliqué Darco Domovic, expert chimiste du Rempec. Celui-ci a d'ailleurs appelé à l'inévitable coopération avec l'industrie pétrolière qui, elle, dispose d'équipements et de personnel.

M. J. F. Levy a, quant à lui, abordé l'expérience française qui compte, en effet, à son actif, plusieurs interventions eu égard au nombre d'accidents marins auxquels la France a été confrontée.

Il a assuré que l'aspect le plus important reste celui de la lutte contre la pollution, en situant les responsabilités et les missions de chacun. Les moyens d'intervention qui, fort onéreux, deviennent ainsi plus efficaces et devraient être complémentaires entre plusieurs régions.

Il est clair qu'aucun pays, quel qu'il soit, ne peut prétendre maîtriser totalement ces situations. D'où l'utilité de l'instauration de règles navales internationales et une coopération la plus large possible. Dans l'immédiat, les pays du Maghreb (Algérie-Tunisie-Maroc) doivent se réunir, ce jeudi, pour établir un système de lutte régionale contre la pollution.

NABILA SAÏDOUN

l'article 30 du règlement intérieur de l'institution qui se réfère à l'article 164 de la loi fon-

une guerre de procédures ponctuée par d'étroites manœuvres politiques et une élection for-

## Des recommandations pour lutter contre la pollution

Une série de recommandations a été adoptée à la clôture du séminaire sur le système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle, organisé à l'hôtel El Marsa (Sidi-Fredj), par le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Ainsi, on relève que le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) — organe des Nations unies — fournira à l'Algérie la liste des documents et publications utiles pour l'établissement du plan de Tel-Bahr (TB).

Il a été recommandé au comité TB d'élaborer son programme sur la base des textes nationaux constitutifs en s'inspirant des documents de Rempec et en uti-

lisant la convention d'OPRC. Le comité TB doit, ainsi, préparer avant fin janvier 2002 les termes de référence des comités régionaux que le Rempec doit examiner pour donner son avis par correspondance sous deux mois. De plus, les comités régionaux de wilaya devront être créés avant fin juin 2002.

Par ailleurs, Rempec sera chargé d'établir une demande pour que le Comité de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) finance la formation des cadres algériens membres de tous les comités de TB. Enfin, le comité national doit engager la ratification de certaines conventions internationales les plus pertinentes.

SABRINA B.

pressé d'exercer une de ses prerogatives constitutionnelles. A quels desseins répond exactement cette volonté de laisser en suspens le fonctionnement d'une institution investie d'une mission hautement stratégique et très délicate ? Aucun des membres du Conseil constitutionnel, encore moins les nouveaux arrivants qui attendent leur installation officielle, ne sont en mesure de s'aventurer dans une quelconque explication des faits.

Il est dit simplement qu'à un certain moment, Boualem Benhamouda, l'ex-secrétaire général du FLN, aurait été pressenti à la présidence de l'institution. Il aurait toutefois refusé la proposition. Actuellement, on parle de Mohamed Bedjaoui, qui vient de quitter son poste au Tribunal international de La Haye, comme éventuel successeur de Saïd Bouchair. Vrai ou faux ? Il faut attendre que le président de la République se décide à réactiver le Conseil constitutionnel pour le savoir.

S. H.

le regain d'inflation enregistré durant le premier semestre et qui a toutes les chances de se poursuivre durant le reste de l'année.

La disproportion entre la valeur très élevée des dépenses d'équipement et celle, bien plus modeste, des biens et services que les investissements devaient générer a en effet engendré un net surcroît de masse monétaire qui ne trouve pas sa contrepartie en biens et services. Le surcroît de demande intérieure générée par les investissements publics va se heurter à la rigidité d'une offre qui n'enregistre pas d'amélioration notable. La voie est alors ouverte à l'inflation.

En prenant le risque de l'inflation que devaient nécessairement induire des budgets d'équilibre aussi importants les pouvoirs publics ne s'attendaient tout de même pas à une surchauffe aussi subite qu'importants, d'autant plus que les financements prévus dans le cadre du programme de soutien à la relance économique n'ont pas été mis en place au cours de ce premier

ont certainement leur part de responsabilité dans le regain d'inflation constaté. C'est pour quoi l'Etat a tout intérêt à régler le problème des entreprises publiques insolvables qu'on s'entête à maintenir sous perfusion alors que la législation en vigueur (code de commerce) les destine à la dissolution. L'envoie de l'inflation va nécessairement poser le problème des taux directeurs (taux d'escompte et taux d'intérêt applicables aux crédits bancaires) qui sont, comme chacun le sait, calculés sur la base du taux d'inflation. La hausse constatée va-t-elle entraîner une augmentation des taux d'intérêt qui pénaliseraient l'investissement en phase de relance économique ? Va-t-on les geler à leurs taux actuels en arguant qu'en l'état actuel de l'inflation (6,5 %), les taux d'intérêt en vigueur (entre 8 et 10 %) demeurent malgré tout positifs ? Autant de décisions que la Banque centrale ne prendra que sur la base des prévisions d'inflation que lui soumettront les spécialistes.

NORDINE GRIM